

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION INDÉPENDANTE SUR LES CARIBOUS
FORESTIERS ET MONTAGNARDS
PAR CLAIRE FIRLOTTE
MAI 2022**

Je suis une citoyenne de l'Abitibi-Témiscamingue préoccupée par le sort des caribous de Val-d'Or mais également par la pérennité de la faune et des forêts du Québec. J'ai œuvré pendant quelques décennies dans la fonction publique, à Québec et en région, principalement dans les ministères responsables de la faune, la forêt, les mines, la gestion du territoire public et l'environnement. J'ai donc été témoin en première ligne de l'évolution des politiques, des enjeux, des pratiques et des réflexions sur la gestion des ressources naturelles québécoises. Je ne suis pas une experte du caribou mais j'ai suivi avec grand intérêt l'état des populations et les efforts de sauvegarde de ce cervidé partout au Canada. Mon mémoire ne portera cependant pas sur la gestion pointue d'une espèce en déclin et les mesures spécifiques qui doivent être appliquées. Je laisse cela aux experts scientifiques. Mes commentaires constituent plutôt une analyse sommaire des scénarios proposés dans le cadre de la consultation, en mettant en lumière certaines lacunes importantes dans les propositions soumises.

Quelques constats

1. La composition de la Commission

Une commission ayant le mandat de recommander au gouvernement une stratégie portant sur la conservation et l'avenir du caribou forestier ne peut être composée uniquement de personnes détenant une expertise en foresterie et en économie. Pour être crédible et pertinente, elle devrait intégrer des experts en biologie et gestion de la faune, en développement durable et faire place à un expert des affaires autochtones ou à un représentant de ces communautés. Sa composition actuelle donne déjà le ton et une orientation qui semblent d'emblée exclure les enjeux fauniques, de biodiversité et de patrimoine. Ce constat est inquiétant.

2. La pertinence de cette « énième » consultation

Il est connu de tous que le gouvernement du Québec a multiplié les consultations au sujet du caribou au cours des dernières années. Lesquelles ont principalement visé les industriels, entreprises et organismes qui les représentent, les élus (maires et préfets) des MRC et municipalités dites « forestières » et les divers acteurs économiques de ces municipalités. Et dans certains cas, les syndicats représentant les travailleurs forestiers. Les ministres et hauts fonctionnaires des Forêts ont accordé une grande écoute et ont multiplié

les rencontres auprès de ces mêmes acteurs et ont accueilli leur lobby à bras ouverts. Ainsi, les industriels et les maires de l'Alliance boréale ont pu jouer un rôle de premier plan et influencer considérablement les décisions politiques et administratives liée à la foresterie au cours de la dernière décennie. Ces privilèges n'ont pas été accordés aux biologistes experts du caribou, aux organismes de conservation et environnementaux, ni aux citoyens et organismes préoccupés par la conservation du caribou et de la forêt. Par ailleurs, la plupart des démarches de consultation récentes du MFFP, comme les groupes opérationnels régionaux (GOP) de 2019-2020, se sont déroulées dans la plus grande opacité.

Là nous réalisons que la présente commission consulte non seulement les grands oubliés de la réflexion gouvernementale des dix dernières années, mais ouvre également la porte à ceux-là mêmes qui ont déjà eu à maintes reprises l'opportunité de faire entendre leur voix. De plus, les rencontres avec ces acteurs privilégiés par le MFFP et ses ministres ont lieu en privé avec les commissaires et ne seront pas diffusées publiquement, comme le sont les audiences auxquelles participent les citoyens. En date du 20 mai, la liste des organismes reçus en privé compte une trentaine de noms, dont la grande majorité sont des élus municipaux (généralement considérés comme des acteurs économiques) et des acteurs forestiers. Encore ceux-là, encore dans le secret. Ce fonctionnement donne lui aussi le ton et une orientation qui semblent minimiser encore une fois les enjeux citoyens, fauniques, de biodiversité et de patrimoine culturel autochtone.

3. L'extrémisme des deux scénarios proposés et la pertinence de la notion d'équilibre recherché entre les deux

Le document de consultation proposé par la Commission contient deux scénarios extrêmes, des scénarios catastrophes. À ma connaissance, aucun expert du caribou n'a contribué à l'élaboration de ces propositions ni n'en a approuvé le contenu. Pourtant, des scénarios crédibles, proposés par des scientifiques à la suite de réflexions et d'analyses rigoureuses, il en existe au Québec. De même que des plans de rétablissement ayant requis des années de travail et de concertation. Ici on semble chercher à provoquer des réactions très spécifiques, en faisant miroiter soit un gaspillage éhonté des fonds publics pour sauver une espèce présentée comme étant déjà foutue, soit un séisme de mises à pied et de fermetures de villages dans le cas où le caribou serait protégé. Ce genre de manipulation constitue une vieille stratégie inventée par l'industrie du pétrole dans les années 80 et n'est plus acceptable en 2022.

Par ailleurs, la Commission demande aux participants de choisir entre deux options extrémistes ou de suggérer un scénario mitoyen, à mi-chemin entre les deux. Là encore le jupon du MFFP dépasse. Et cette stratégie ne peut mener qu'à ce qui se fait actuellement au Québec et qui a conduit plusieurs hardes au seuil de l'extinction : l'application de demi-mesures ponctuelles et changeantes, sans objectifs précis et sans volonté politique et ministérielle de conserver une espèce menacée et son habitat. Quand tu apprends que ton enfant a un cancer rare et assez avancé, mais qu'il a des chances de survie conditionnelles à ton engagement à l'accompagner au loin et payer pour le traitement, tu ne cherches pas une solution mitoyenne afin de créer un équilibre entre sa santé et sa survie, et ta santé financière. Tu fais le choix qui s'impose. Il n'y a pas de demi-traitement qui coûte moins cher. La même logique s'applique en gestion des espèces en difficulté. On ne sélectionne pas uniquement les actions sans impacts et peu coûteuses dans un menu de solutions, on n'interrompt pas les efforts en cours de route et on ne sacrifie pas certaines populations pour en sauver d'autres. La conservation n'est pas une loterie.

4. L'approche sélective quant aux impacts présentés dans le document de consultation

Les impacts documentés dans les scénarios sont principalement ceux de l'option qui sauvegarde les caribous, et portent exclusivement sur des pertes d'emplois potentielles à très court terme. Cela comporte d'importantes lacunes. De plus, la méthodologie utilisée n'est pas présentée et expliquée, et soulève des doutes non négligeables. Un document de consultation rigoureux aurait exposé tous les impacts pertinents, pour les deux avenues proposées.

La conservation de l'ensemble des populations de caribous ciblées pour la consultation aurait assurément de nombreuses conséquences positives, non seulement en terme de sauvegarde d'une espèce en particulier mais également en termes de biodiversité faunique et forestière, d'emplois et de retombées liés aux diverses mesures de conservation et de restauration des habitats, et de services écologiques de grande valeur rendus par les forêts ainsi préservées ou restaurées.

À l'inverse, l'abandon du caribou de trois régions au profit de l'industrie aurait des impacts négatifs considérables que le document ignore totalement :

- des impacts économiques (comme la perte de la certification, donc de marchés pour les produits forestiers);
- des impacts légaux (le non-respect des lois fédérale et provinciale actuelles sur la protection des espèces menacées et vulnérables entraînera inévitablement des poursuites);
- des impacts sur la pérennité de la forêt et sa capacité à jouer son rôle écologique (captation de carbone, rétention et filtration de l'eau, habitat essentiel pour des centaines d'espèces d'insectes, oiseaux, mammifères, plantes, etc.);
- des impacts touristiques et d'attractivité pour la main d'œuvre, dans un contexte de rareté déjà difficile à vivre (la nature, la forêt, la faune sauvage sont notre principal argument de vente et produit d'appel touristique. Les organismes de développement et les entreprises l'invoquent aussi dans leurs campagnes de recrutement afin de valoriser la région et augmenter son attractivité);
- des impacts sur la réputation de la région et du Québec, jusqu'à l'international. Le Québec est signataire d'engagements sur la protection de sa biodiversité et Montréal est le siège du Secrétariat mondial de la Convention sur la diversité biologique. Sacrifier ses dernières vieilles forêts, mettre ses caribous menacés en enclos pour les regarder disparaître, irait complètement à l'encontre de ses engagements et ruinerait sa crédibilité.

5. La pertinence et la justesse des calculs présentés dans les documents

Lorsque j'ai pris connaissance du document de consultation, l'auteur et la méthodologie relatifs aux calculs des emplois « mis en péril » par la sauvegarde des hardes de caribou forestier n'étaient ni connus ni disponibles. Difficile donc de valider la justesse de l'épouvantail brandi. Les chiffres peuvent avoir été gonflés selon le choix des prémisses de base des calculs. Les a-t-on estimés sur la base d'une utilisation peu réaliste de 100% des volumes de bois alloués par usine et en prenant pour acquis que celle-ci tournerait à 100% de sa capacité, en ne manquant pas de main d'œuvre et en ayant un marché stable pour tous ses produits ? A-t-on intégré dans les « volumes perdus » les massifs qui sont déjà à l'abri dans l'aire protégée du caribou de Val-d'Or ou qui sont épargnés depuis plusieurs années par des plans spéciaux d'aménagement destinés à protéger le caribou et obtenir une certification FSC ? Autrement dit a-t-on

ajouté des volumes qui ne seraient pas attribués de toute façon, de sorte à augmenter les impacts ? Et s'est-on limité aux emplois potentiellement perdus sans mettre dans la balance les emplois créés par la restauration des habitats, qui sont aussi des emplois forestiers et qui viendraient alléger le bilan négatif ? Probablement que oui pour sûr, du moins dans ce dernier cas. Une méthode trop simpliste ne convient pas lorsqu'il est question de donner un portrait juste.

Quant au calcul des coûts de la conservation du caribou, il semble que là aussi on ait tourné les coins ronds et possiblement exagéré. En plus de ne pas avoir intégré les bénéfices en terme de retombées locales et d'emplois créés. Des chiffres globaux sont lancés dans les annexes, sans le moindre détail. Il est donc vraiment ardu de les prendre au sérieux. Comment a-t-on estimé le coût de la « gestion des proies alternatives » ? Pas un mot. On inclut quoi là-dedans ? Et comment a-t-on évalué le coût de la fermeture de chemins ? A-t-on tenu compte du fait que plusieurs anciens chemins se referment déjà tout seuls et qu'il y aurait très peu d'investissement à y prévoir ? A-t-on appliqué une recette universelle sans tenir compte de la classe et de l'âge de chaque chemin ? Quelle méthode de fermeture serait privilégiée ? C'est facile de gonfler une facture en optant pour le traitement cinq étoiles dans les calculs alors qu'en réalité on prévoit le minimum de travaux.

Aussi, on a omis de mentionner que le gouvernement fédéral a contribué de façon importante au financement des actions réalisées récemment ou prévues, comme les fermetures de chemins et le contrôle des prédateurs. Tout scénario présentant des coûts devrait détailler au minimum leur répartition et les diverses sources de financement. Il est quand même surprenant qu'un gouvernement balance ainsi des estimations de dépenses de plusieurs millions sans fournir la moindre information permettant d'en valider la pertinence et la justesse.

6. La primauté d'une industrie pourtant en déclin

La primauté que le gouvernement du Québec, le MFFP en particulier et les acteurs économiques locaux accordent instinctivement ou par habitude à l'industrie forestière, lorsque divers enjeux s'affrontent et que des choix sont à faire, mérite une sérieuse remise en question en 2022. Cette industrie connaît un déclin progressif depuis 20 ans. Elle n'est plus la pourvoyeuse d'emplois et de retombées économiques qu'elle fut dans le passé. En réalité elle est devenue dépendante de l'État et à bien des égards, coûte plus cher aux contribuables aujourd'hui que ce qu'elle rapporte. Ce constat a été fait par plusieurs analystes et les chiffres sont disponibles, bien que ce sujet semble tabou au MFFP et dans les communautés forestières. Puisque le mandat de la Commission porte sur ces aspects, un regard lucide et éclairé sur l'importance économique et sociale réelle de l'industrie se doit d'être intégré à la réflexion actuelle. Par ailleurs la rareté de main d'œuvre frappe aussi ce secteur et les usines auront de plus en plus de difficulté à opérer à pleine capacité et à s'approvisionner. C'est toute la chaîne qui est touchée, mais principalement la récolte en forêt et le transport selon ce que me rapportent des travailleurs du domaine. Et en usine, l'automatisation a déjà fait perdre un grand nombre d'emplois, à un niveau bien plus important que n'importe quelle « contrainte » faunique ou environnementale.

Selon le *Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État* publié par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) en octobre 2020¹, entre 2001 et 2018, les emplois dans l'industrie de l'exploitation forestière ont chuté de 53 % alors que ceux de la fabrication du papier ont connu une baisse de 37 % et ceux de la fabrication du bois de 27 %. L'industrie qui employait près de

100 000 personnes en 2001 n'avait plus que 59 000 travailleurs à son emploi en 2018. Et le poids de l'ensemble de l'industrie forestière serait passé de 2,63 % à 1,71 % du PIB entre 1997 et 2018. Alors que le gouvernement percevait 0,82 \$ de redevances forestières par dollars dépensés par le MFFPQ en 2004, ce ratio aurait atteint 0,41 \$ en 2013.

En 2020, l'aide à l'industrie devait atteindre pas moins de 485 millions de dollars, cette aide étant destinée aux travaux sylvicoles, au remboursement des coûts de chemins, à la lutte aux insectes et aux feux de forêt (en payant notamment la part normalement assumée par les industriels) ainsi qu'au développement de l'industrie des produits forestiers. Cette année-là les redevances versées au gouvernement n'étaient que de 299 M \$. On ne peut que constater l'immense écart et confirmer que ce secteur d'activité est devenu dépendant de l'État.

Dans sa conclusion, ce rapport édicte que « ...les nouveaux investissements dans l'industrie demandent plus de subventions qu'ils ne rapportent en revenu fiscal direct. De plus, les coupes influent sur la biodiversité, ce qui mène au déclin de certaines espèces comme le caribou forestier. Dans ces conditions, il est probablement venu le temps de questionner le modèle de financement de l'industrie forestière et d'aider plutôt les régions qui bénéficient de l'économie de la forêt à négocier une transition vers une économie plus diversifiée ».

Dans ce contexte, il devient encore plus gênant de continuer d'opposer les retombées économiques de l'industrie forestière aux impératifs essentiels de conservation des habitats des espèces à statut précaire et des massifs de vieilles forêts, en accordant la primauté aux forestiers.

Nous devons aussi reconnaître que la foresterie telle que pratiquée dans plusieurs habitats d'espèces sensibles ne convient pas. Dans un avis publié en 2014, le Forestier en chef écrivait : « Globalement, nous constatons que les stratégies actuelles d'aménagement entraîneraient une diminution à long terme de l'habitat où l'autosuffisance des populations serait probable, et ce, malgré les mesures d'aménagement en place (ex. : aires protégées, plans d'aménagement de l'habitat du caribou, approche écosystémique). Cet avis... contribue à mieux documenter la problématique en démontrant que ces stratégies sont insuffisantes pour assurer la survie des populations à long terme. Ainsi, une révision de ces stratégies s'impose afin d'améliorer les taux de perturbation futurs et de maintenir un habitat favorable au caribou forestier ». ²

7. La confusion créée par le manque de cohérence des diverses stratégies du MFFP

Le ministère qui gère la forêt a tenté au cours des 20 dernières années diverses réformes et améliorations du régime forestier après avoir été durement secoué par le film l'Erreur boréale en 1999. Certains industriels ont de leur côté initié et développé des approches plus respectueuses des autres utilisateurs de la forêt et de la faune, dont le caribou forestier. Et des chercheurs ont mis à l'essai de nouveaux modèles, comme celui de la triade visant à découper le territoire en zones permettant de répartir la production ligneuse plus intensive, l'aménagement harmonisé et la conservation par des aires protégées. La Loi « des forêts » a été bonifiée afin d'y ajouter une protection minimale d'éléments sensibles et de vieilles forêts. Et plus récemment, on y a intégré une approche qui se voulait prometteuse, l'aménagement

écosystémique. Le ministère s'est aussi doté d'un processus formel de consultation publique sur ses plans d'aménagement.

Malgré tout ça, on a souvent l'impression d'assister à un recul depuis quelques années, plutôt qu'à l'évolution et la modernisation promises. Le MFFP semble bien avoir amorcé cette fois un virage visant la récolte d'un volume de bois de plus en plus important et le blocage de tout projet d'aire protégée et de tout accommodement citoyen le privant ne serait-ce que d'une poignée de mètres cubes. L'intensification de la production et de la récolte sont les nouveaux mantras. On reviendrait à l'écroulement d'avant 1999 ? Toute protection accordée à un territoire ou à une espèce dans le passé est remise en question, même lorsqu'elle découle d'obligations légales. Et les élus au pouvoir ne sont même plus gênés de déclarer publiquement qu'aucun caribou ne viendra priver l'industrie, cette industrie dépendante des fonds publics, d'un seul emploi. Ils ne sont pas embarrassés non plus d'afficher leur procrastination chronique dans la protection du caribou forestier et la mise en œuvre des plans de rétablissement. Surprenant, quand même, lorsqu'on sait que cela met en péril la certification des produits.

La présente consultation arrive donc dans une période de confusion où plus aucun citoyen ne comprend où s'en va ce ministère et quel est son degré de sincérité et de volonté en matière de pratiques responsables et de développement durable. Un recadrage urgent est nécessaire. Mais plus urgent encore, le gouvernement doit se positionner face à la conservation de nos espèces menacées et vulnérables et donner un grand coup de barre pour la sauvegarde des caribous. Et son discours doit changer.

La nouvelle stratégie de production (accrue) de bois annoncée, en plus de celle visant à développer des aires intensives de production ligneuse sur une portion importante du territoire forestier, ne sont acceptables socialement que si, en contrepartie, nous accordons au territoire restant un niveau important de protection intégrale ou partielle. Or le MFFP, en s'opposant à la protection de forêts publiques et d'habitats essentiels, ne suit pas son propre raisonnement et y laisse sa crédibilité, entraînant par le fait même des impacts négatifs sur l'image et la certification de l'industrie. On ne peut pas contrevenir à sa propre loi sur les espèces menacées et bloquer les projets d'aires protégées tout en prétendant faire une foresterie moderne, responsable et durable.

Le scénario à privilégier

En tant que citoyenne je ne suis pas apte à recommander le scénario le plus valable à la Commission. Il y a des experts en gestion des espèces menacées qui ont cette expertise. Et les solutions sont déjà bien documentées. Mais je me permets de soulever le fait qu'il s'agit ici d'un dossier de conservation avant tout, de conservation de populations d'une espèce emblématique qui constitue un précieux indicateur de l'état de nos forêts et de notre environnement. Et un dossier de conservation du peu de vieilles forêts qu'il nous reste et dont la préservation a toujours fait consensus auprès de tous les experts, tant forestiers que fauniques. Nous n'avons pas affaire ici à un dossier économique en premier lieu. Si des impacts économiques sont anticipés dans un scénario permettant la sauvegarde du caribou, le gouvernement a la responsabilité d'allouer des ressources pour accompagner les communautés visées dans une diversification de leur économie. Et dans le développement de produits à valeur ajoutée, une nécessité clamée sur toutes les tribunes depuis 20 ans, mais ignorée de certains industriels qui ont préféré leurs

vieilles pantoufles et le profit immédiat aux actionnaires, à une modernisation de leur approche et une sécurisation des emplois à long terme.

À mon avis, il n'y a donc pas de scénario mitoyen possible ici. On se retrousse les manches et on répare les erreurs du passé. Pour toutes les hardes. En espérant aussi qu'on en tire une leçon ! Faire le contraire serait créer un dangereux précédent.

1. Schepper, B. et A. Bégin (2020). *Portrait de l'industrie forestière au Québec : une industrie qui a besoin de l'État*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), 259 p.

2. Bureau du forestier en chef (2014). *Caribou forestier – Effet des stratégies actuelles d'aménagement forestier sur les taux de perturbation de l'habitat. Avis du Forestier en chef, FEC-AVIS-03-2014, Roberval, Qc, 21 p. + annexes*